

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 04 juin 2013 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/13.05/WG

Présents: VZF: Freddy HOSTE – Dirk POELMANS
FFBN: Billy WILLIAMS – Pierre GEERAERTS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. Approbation PV réunion précédente CDWP 07.05.2013

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Les deux Mémos avec des instructions et interprétations ont été transmis aux personnes et commissions intéressées. Jusqu'à aujourd'hui la CDWP n'a reçu aucune remarque écrite. En tout cas, la CDWP s'ouvre toujours à l'organisation d'une réunion de coordination avec les 3 organes WP (CSWP-CDWP-CCA) sur cette matière.
- Cas de dopage S. CLAES : pour le moment la FRBN n'a pas encore reçu la sentence de la Commission Disciplinaire MVS.
- De nouveau la CDPW souhaite aussi rappeler que tous les rapports d'arbitres doivent être rédigés – sans exception – de manière électronique. W. GEORGES publiera le fichier « template » du rapport dans la rubrique RÈGLEMENTS sur le site FRBN www.belswim.be.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2211/SH II SCC-GZV du 13/05/2013: rapport arbitres R. CELIE & P. BLEYAERT

Est invité et présent: R. CELIE (arbitre)

Sont invités et excusés: B. POLLAK (coach SCC) – P. BLEYAERT (arbitre)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport des arbitres R. CELIE et P. BLEYAERT.

La Commission de Discipline a pris connaissance des excuses écrites du coach B. POLLAK et du courrier de l'arbitre BLEYAERT.

La Commission de Discipline confirme les sanctions automatiques de **2 matches** pour les joueurs **T. HERMAN (SCC)** et **K. VAN DE VELDE (GZV)** pour brutalité. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Lors de la séance l'arbitre R. CELIE a donné des précisions sur ces brutalités, à savoir coups au-dessus de l'eau par les deux joueurs.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **B. POLLAK (SCC)** pour carte rouge.

Vu sa récidive et vu sa grave violence physique envers les deux arbitres ainsi que le visionneur fédéral, le coach concerné a été convoqué à la séance.

Après avoir entendu l'arbitre R. CELIE, qui a donné des précisions sur les circonstances de l'incident et qui a confirmé à nouveau le contenu de son rapport, la Commission de Discipline juge que l'attitude et le comportement du coach B. POLLAK doivent être considérés comme multiple brutalité étant donné l'agression physique et la violence envers les deux arbitres et le visionneur fédéral L. MERLOT. Par conséquent la Commission de Discipline décide de suspendre le coach B. POLLAK (SCC) jusqu'à comparution volontaire.

La Commission de Discipline tient à signaler à la Commission Centrale des Arbitres que Bernard POLLAK (SCC) est également un arbitre WP actif.

Frais : à charge de SCC

3.2. Match 7241/U17 ORCA – MZVA du 21/05/2013: rapport arbitre J. WILLEMS

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre J. WILLEMS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de **1 match** de toutes fonctions officielles pour le coach **P. LOYENS (ORCA)** pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers

4.1. La date de la prochaine réunion (septembre 2013) sera fixée plus tard.

4.2. Les membres de la Commission de Discipline tiennent à remercier D. POELMANS pour tous ses efforts et son dévouement au sein de la Commission de Discipline WP.

Le rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 22 OCTOBRE 2013 – 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**